



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 124-2018 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest qui a eu lieu le 3 avril 2018 à la salle du conseil au 806, rang de la Rivière Sud, Saint-Roch-Ouest, a été adopté le règlement numéro 124-2018 de la municipalité de Saint-Roch-Ouest relativement aux modalités d'affichage des avis publics.

Le règlement 124-2018 entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement durant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ À** Saint-Roch-Ouest, ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2018.

Sherron Kollar,  
Directrice générale

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mardi 11 avril 2018.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2018.

Sherron Kollar,  
Directrice générale